

Conditions de logement

Amélioration des conditions de logement

En 2013, 164 600 résidences principales sont dénombrées en Martinique, 5 % de plus qu'en 2008 et 26 % de plus qu'en 1999. Deux tiers sont des maisons individuelles et un tiers des appartements. Le type de logement continue d'évoluer au profit des constructions en dur. Plus de la moitié des ménages sont propriétaires de leur logement. Le confort des logements continue également de s'améliorer. Très peu de résidences principales sont sans point d'eau à l'intérieur ou non équipés en électricité (moins d'1 %) et le taux d'équipement des autres éléments de confort s'améliore également.

En 2013, 2,3 personnes en moyenne vivent dans un logement, bien moins qu'en 1999 ; un ménage sur dix vit en surpeuplement et six sur dix en sous-peuplement. Une résidence principale sur cinq est un logement locatif social. Le parc locatif social de Martinique regroupe 29 573 logements, principalement des appartements, dont les trois quarts ont été construits après 1990 et plus de la moitié est située dans la CACEM.

La Caisse d'Allocations Familiales de Martinique verse des aides au logement à 38590 foyers, soit 82 670 personnes couvertes par une des deux aides versées par la CAF, pour un montant moyen de 334 € pour l'ALF et 209 € pour l'ALS.

Annick Couillaud

En 2013, on dénombre 204 240 logements en Martinique, soit 8,3 % de plus qu'en 2008 et 31 % de plus qu'en 1999. La répartition des différentes catégories de logement s'est légèrement modifiée depuis 1999 : un peu moins de résidences principales (- 3,4 points), davantage de logements secondaires (+ 2,7 points) et vacants (+ 0,9 point). Ces deux derniers types de logement ont augmenté, respectivement, de 65 % et 60 % durant la période (figure 53).

Toujours plus de résidences principales

Le parc de logements comprend 164 600 résidences principales, 5 % de plus qu'en 2008 et 26 % de plus qu'en 1999, évolution corrélée avec le phénomène de décohabitation. Elles augmentent au rythme de 1 % par an en moyenne depuis 1999. Six sur dix sont des maisons individuelles et plus

d'un tiers des appartements. Le nombre de maisons a augmenté de 27 % entre 1999 et 2013 et le nombre d'appartements de 29 %. En revanche, les autres types de logement tendent à disparaître : leur proportion s'est réduite de 1,4 point depuis 1999.

Le type de construction évolue en Martinique. La grande majorité des résidences principales est construite en dur. En effet, un peu plus de neuf logements sur dix sont des maisons individuelles ou des immeubles en dur, 3,4 % sont des maisons individuelles ou des immeubles en bois.

Les cases traditionnelles ne représentent plus que 0,5 % (3,3 % en 2008 et 660 cases de moins). La part des habitations de fortune continue à baisser, de 1,7 % en 2008, elle passe à 0,7 % en 2013, soit 1 500 de moins. (figure 54).

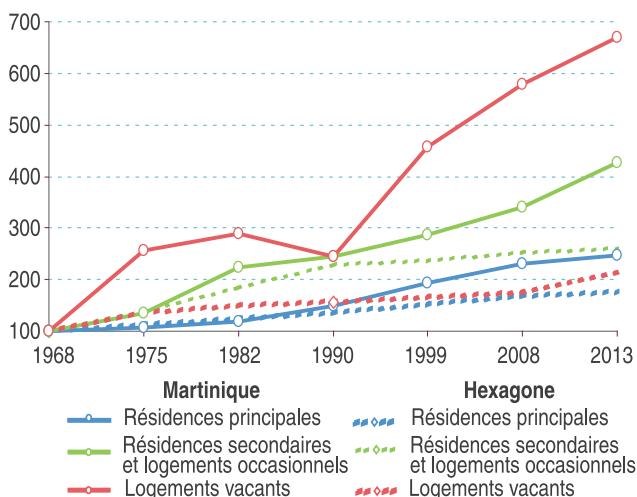
En 2013, plus de la moitié de ces logements (54 %) étaient occupés par des ménages propriétaires, moins qu'en France hexagonale (-4 points) et qu'en Guadeloupe (-6 points) Plus d'un tiers des ménages (36 %) vit en location. Dans ce statut d'occupation, un locataire sur dix réside dans un logement HLM. Les personnes logées gratuitement, telles que les personnes logées par leurs parents, des amis ou leur employeur, représentent 9 % des occupants (figure 54).

Les conditions d'occupation s'améliorent

En adéquation avec la diminution du nombre de familles nombreuses, le nombre moyen de personnes par résidence principale diminue en Martinique pour s'aligner sur celui de l'Hexagone.

53 Forte évolution des logements vacants et secondaires en Martinique

Évolution du nombre de logements (en indice, base 100 en 1968)



Note : les recensements ont eu lieu respectivement en 1967 et 1974 dans les DOM, au lieu de 1968 et 1975 dans l'hexagone.

Source : Insee, RP (base de données communales BDCOM 2014).

54 7 % de résidences principales de plus qu'en 2008

Résidences principales selon le type de logement, le statut d'occupation et l'aspect du bâti en 2013 (en nombre et %)

	Martinique			Hexagone 2013	
	Effectif	En %	Évolution 2013/2008	En %	
Selon le type de logement	164 609	100	6,9	100,0	
Maisons	105 493	64	6,0	56,5	
Appartements	58 398	36	11,7	42,6	
Autres	718	0	-28,4	0,9	
Selon le statut d'occupation					
Propriétaires	89 535	54,4	6,1	57,8	
Locataires non HLM	34 650	21	1,4	22,8	
Locataires HLM	25 314	15,4	17,7	14,6	
Autres cas	15 110	9,2	8,2	4,9	
Selon l'aspect du bâti					
Maison ou immeuble en dur	157070	95,4	9,0	//	
Maison ou immeuble en bois	5609	3,4	2,3	//	
Case traditionnelle	848	0,5	-32,0	//	
Habitation de fortune	1076	0,7	-29,2	//	

Source : Insee, RP 2008 et 2013 (exploitations principale et complémentaire).

En 1999, 2,9 personnes en moyenne vivent dans un logement, 2,4 dans l'Hexagone. Ce nombre passe à 2,3 en Martinique en 2013, soit une diminution de 0,6 personne alors qu'il ne baisse que de 0,2 personne au niveau national. Par conséquence, le nombre de personnes par pièce diminue également durant cette période et passe de 0,76 en 1999 à 0,63 en 2013. Ces chiffres sont les mêmes en Guadeloupe, alors qu'en Hexagone, ce nombre est de 0,56 en 2013, légèrement moins qu'en 1999.

Six résidences principales sur dix disposent d'au moins 4 pièces, légèrement moins qu'en 1999 (-4 points) et seuls 13 % possèdent une ou deux pièces. De fait, le nombre moyen de pièces du logement est légèrement plus faible depuis 1999 (3,6 pièces), un peu moins qu'en Guadeloupe (3,7 pièces). Les deux tiers des logements ont une superficie comprise entre 40 et 99 m² et 20 % au-delà.

Le parc de logements de Martinique est plus récent que celui de l'Hexagone. En effet, en 2013, 42 % des résidences principales de Martinique ont été construites après 1990 et moins de 5 % avant 1946. Dans l'Hexagone, 24 % des résidences principales ont été construites après 1990 et 25 % avant 1946 (figure 55).

La qualité et le confort des logements s'améliorent

Le confort des logements continue de s'améliorer en Martinique. En 2013, il reste très peu de résidences principales sans point d'eau à l'intérieur du logement : de 978 en 2008, elles passent à 673 en 2013, soit une diminution d'un tiers. Le nombre de résidences non équipées en électricité diminue également de un point entre 2008 et 2013. Un petit nombre de logements combine ces deux défauts : 300 logements n'ont ni eau, ni électricité contre 700 en 2008. Ces éléments d'inconfort concernent surtout les habitations de fortune et les cases traditionnelles de petites surfaces (moins de 40 m²) et dont la majorité a été construite avant 1999.

En 2013, les résidences principales sont dans l'ensemble presque toutes équipées d'au moins une baignoire ou une douche et de WC à l'intérieur, de l'électricité et d'une cuisine intérieure avec évier. Deux résidences principales sur trois sont équipées en eau chaude et froide en 2013, soit 4,4 points de plus qu'en 2008. Elles sont également plus nombreuses à disposer de la climatisation : 23,3 % des résidences principales en 2013, soit 6 points de plus qu'en

2008. Le taux de logements équipés en chauffe-eau solaire augmente de 4,4 points par rapport à 2008 et a triplé depuis 1999.

Le mode d'évacuation des eaux usées le plus développé en Martinique est de type « fosse septique » : 51 % des résidences principales y sont raccordées ainsi que le « tout-à-l'égout » privilégié par plus de quatre logements sur dix. Depuis 2008, ces

types d'évacuation ont évolué de respectivement de 1,3 point et 1,6 point.

Les installations raccordées à un puisard ainsi que celui de l'évacuation des eaux usées à même le sol sont peu fréquentes (respectivement 0,8 % et 2,6 % en 2013) soit une diminution depuis 2008 de 0,5 point et 1,8 point. (figure 56).

55 Un parc de logements récents

Résidences principales selon le nombre de pièces, la superficie et l'âge du logement en 2013 (en nombre et %)

	Martinique		Hexagone 2013	
	Effectif	En %	Évolution 2013/2008	En %
Selon le nombre de pièces	164 609	100	6,9	4,5
1 pièce	4 423	2,7	-5,2	5,7
2 pièces	17 596	10,7	1,9	12,6
3 pièces	50 174	30,5	6,6	21
4 pièces	63 005	38,3	8,4	25,2
5 pièces	21 816	13,3	8,3	19,4
6 pièces ou plus	7 596	4,6	9,0	16,1
Selon la superficie				
Moins de 40 m ²	14 681	8,9	-20,03	10,5
De 40 à moins de 100 m ²	117 346	71,3	14,42	59,5
100 m ² ou plus	32 575	19,8	2,62	30,0
Selon la période d'achèvement				
Avant 1919	1 414	0,8	//	15,6
1919 à 1945	6 647	4,0	//	9,7
1946 à 1970	31 380	18,9	//	22,1
1971 à 1990	55 758	33,5	//	28,6
1991 à 2005	52 203	31,4	//	15,1
2006 à 2010	12 633	7,6	//	6,4
De 2011 à 2015 (partiel)	6 384	3,8	//	2,4

Source : Insee, Recensement de la population 2013 (exploitation principale).

56 Nette augmentation de tous les équipements de confort

Taux d'équipement des résidences principales de Martinique en 2008 et 2013

	2013		2008		Évolution 2013/2008
	Nombre	En %	Nombre	En %	
Confort de base	164 609	100	157 334	100	5
Électricité dans le logement	162 387	99	153 938	98	6
Sans électricité	2 222	1	3391,0	2,2	-34,4
Présence cuisine intérieure avec évier	161 917	98	153057,0	97,3	5,8
Pièce climatisée	38 335	23	26 531	16,9	44,5
Chauffe-eau solaire	26 235	16	18 236	11,6	4,4
Point eau potable					
Eau froide seulement	58 974	36	62 932	40	-6,3
Aucun point d'eau à l'intérieur du logement	673	0	978	0,6	-31,2
Eau froide et chaude dans le logement	104 962	63,8	93 420	59,4	12,4
Installations sanitaires					
Baignoire ou douche et WC à l'intérieur	162 420	98,7	153 604	97,6	5,7
Avec baignoire ou douche, sans WC	299	0,2	478,0	0,3	-37,4
Sans baignoire ni douche, avec WC	625	0,4	987,0	0,6	-36,7
Sans baignoire ni douche, sans WC	1 259	0,8	2260,0	1,4	-44,3
Évacuation des eaux usées					
Tout à l'égout	74 433	45,2	68 666	43,6	8,4
Raccordement à une fosse septique	84710	51,5	78946	50,2	7,3
Raccordement à un puisard	1254	0,8	2067	1,3	-39,3
Évacuation des eaux usées à même le sol	4213	2,6	7651	4,9	-44,9

Source : Insee, Recensements de la population 2008 et 2013 (exploitations principales).

Beaucoup de ménages en sous-peuplement

Selon la norme définie par l'Insee (*définitions*), en 2013, en Martinique, six ménages sur dix (59 %) vivent en sous-peuplement, dans des logements où le nombre de pièces est supérieur à leur besoin. Parmi eux, 20,5 % vivent en sous-peuplement prononcé avec deux pièces de plus que la norme et 8 % en sous-peuplement très accentué, soit avec au moins trois pièces de plus.

La part de résidences principales en situation de sous-occupation (59,2 %) s'élève continûment jusqu'en 2013 en Martinique. Elle demeure toutefois bien inférieure (- 10 points) à celle de l'hexagone. (*figure 57*).

À l'inverse, 12,4 % des ménages vivent en surpeuplement, dans des logements trop petits. Parmi ces ménages, 10 % vivent en sous-peuplement modéré (manque une pièce d'habitation) et 2 % en surpeuplement accentué (manque deux pièces d'habitation). Le taux de surpeuplement est plus important qu'en Guadeloupe (+ 1,1 point) et qu'en France hexagonale (+ 2,7 points). Ainsi, 12 % des ménages martiniquais vivent dans un logement surpeuplé. Les autres ménages (28 %) vivent dans des logements dont le nombre de pièces et la surface sont en adéquation avec leurs besoins.

Les familles monoparentales sont les plus touchées par le surpeuplement : trois sur dix sont dans cette situation. Les ménages de plusieurs personnes sans famille et les couples avec enfant(s) le sont également, mais dans une moindre mesure.

La sous-occupation touche particulièrement les communes du Nord (CA Pays du Nord Martinique) où leur part (64 %) est supérieure de 10 points à celle des communes du centre de la Martinique (CACEM). Dans cette dernière, la suroccupation des logements (14,6 %) reste toujours plus élevée comparativement aux autres EPCI martiniquaises. La régression de ce niveau d'occupation observée depuis les quinze dernières années (- 5 points) reste faible à l'égard de celle de la CAPN et de la CAESM qui chutent de 8 points, sur la période 1999 - 2013 (*figure 58*).

57 La majorité des logements martiniquais est en sous-occupation

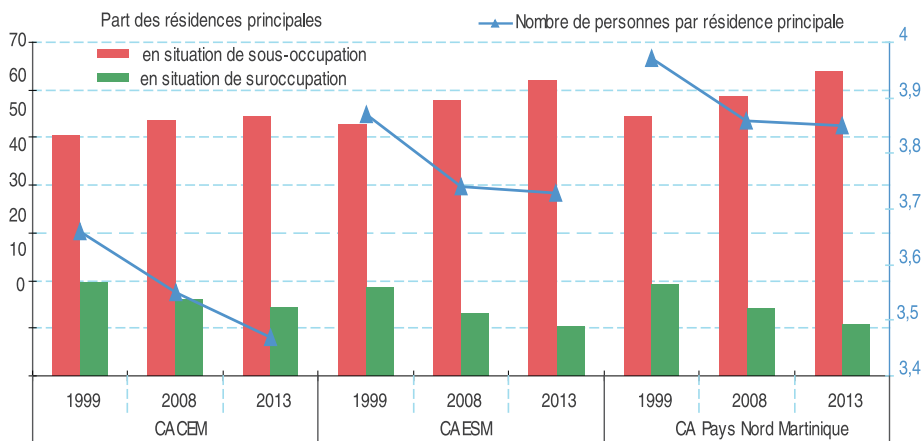
Niveau d'occupation des résidences principales en 1999, 2008 et 2013 (en %)

	Martinique		Hexagone	
	Effectif	En %	Évolution 2013/2008	En %
Résidences principales selon	52,7	58,7	62,3	69,3
- le nombre de pièces par résidence principale	2,9	2,5	2,3	2,2
- le nombre de personnes par résidence principale	0,8	0,7	0,6	0,6
- le nombre de personnes par pièce	3,8	3,7	3,7	4,0
Résidences principales en situation de sous-occupation	52,3	56,1	59,2	69,3
Sous-occupation modérée	27,7	29,3	30,3	24,7
Sous-occupation prononcée	16,4	18,7	20,5	21,5
Sous-occupation très accentuée	8,2	8,1	8,4	23,1
Résidences principales en situation de suroccupation	19,2	14,6	12,4	9,7
Suroccupation modérée	13,5	11,6	10,1	8,7
Suroccupation accentuée	5,8	3	2,2	0,9
Résidences principales occupées par 2 personnes ou plus				
Part des résidences principales en situation de suroccupation	22,6	17,5	15,3	7,1
Part de la population en situation de suroccupation	30,8	23,9	20,9	9

Sources : Insee, Recensements de la population 2008 et 2013 (exploitations principale et complémentaire).

58 La sous-occupation des logements est plus élevée dans la CA Pays du Nord Martinique

Niveau d'occupation des résidences principales en 1999, 2008 et 2013 (en %)



Sources : Insee, Recensements de la population 1999, 2008 et 2013 (exploitations principale et complémentaire).

Un parc locatif social relativement jeune

Au 1^{er} janvier 2014, le parc locatif social (PLS) (*définitions*) de Martinique regroupe 29 573 logements, soit une progression de 3,2 % par rapport à l'année précédente. Cette évolution est quatre fois plus importante que celle de l'Hexagone (0,8 %) et supérieure à celle de la Guadeloupe (1,8 %) (*figure 59*).

Cependant, en 2014, le nombre de logements sociaux pour 10 000 habitants en Martinique

(774) est en-deçà de celui de Guadeloupe (803 logements pour 10 000 habitants).

Le parc locatif social est composé essentiellement de logements collectifs, moins de 0,5 % sont des logements individuels. Depuis 2003, un quart de nouveaux logements ont agrandi le parc locatif social martiniquais (5 812)

Le parc locatif social de Martinique est assez jeune : 81 % des logements sociaux ont

59 La sous-occupation des logements est plus élevée dans les communes du Pays du Nord Martinique

Niveau d'occupation des résidences principales en 1999, 2008 et 2013 (en %)

	Martinique		Guadeloupe		Hexagone 2014
	2014	2007	2014	2007	
Parc locatif social	29 573	26324	32 216	29 215	4 634 436
Collectif	29 455	25796	24 839	23 544	3 902 195
Individuel	118	528	7 377	5 671	732 241
Taux de vacance (en %)	3,5	1,4	4,7	8,2	3,0
Part dans le total de résidences principales (en %)	18,1	17,0	19,2	18,7	16,8

Source : SOeS, Répertoire du parc locatif social au 1er janvier ; Insee, Recensement de la population 2013 exploitation complémentaire.

été construits après 1980. Comparés aux logements sociaux de l'hexagone, le parc est assez récent. Depuis vingt ans, le rythme des constructions a été soutenu puisque plus de 62% du parc ont été achevés après 1990. Près de trois logements sur dix ont moins de 14 ans (figure 60).

Une majorité de 3 et 4 pièces

La structure du parc locatif social selon la taille du logement met en évidence la forte prédominance des logements de 3 et 4 pièces.

Les T4 représentent 35% de l'ensemble du parc locatif social et 38,6% pour la totalité du parc des résidences principales de la Martinique.

La part des petits logements (6,7% pour les T1 et T2) et des plus grands (T6 ou plus : 4,5%) reste sensiblement la même par rapport à 2013 avec une légère tendance à la hausse pour les petits logements en 2014. Cette évolution est à relier avec la taille des ménages qui tend à diminuer au fil des années avec le phénomène de décohabitation.

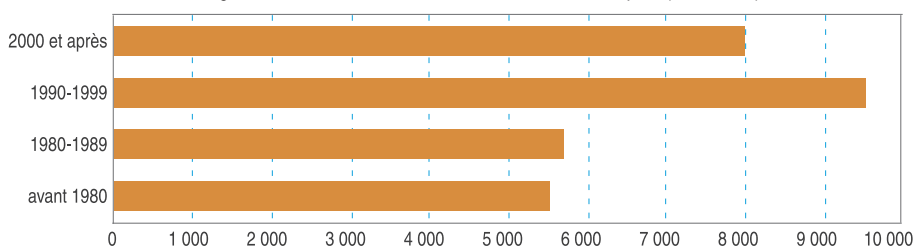
Une résidence principale sur cinq est un logement locatif social

En Martinique, près d'une résidence principale sur cinq est un logement locatif social (18 %). La densité de logements sociaux en moyenne régionale s'élève à 76,7 logements locatifs sociaux pour 1 000 martiniquais recensés en 2013 (figure 61).

Le parc locatif social couvre toutes les communes du territoire. Au niveau communal, Fort-de-France et Le Lamentin concentrent près de la moitié des logements sociaux de la Martinique (47,7%).

60 La construction de logements sociaux est dynamique depuis les années 90

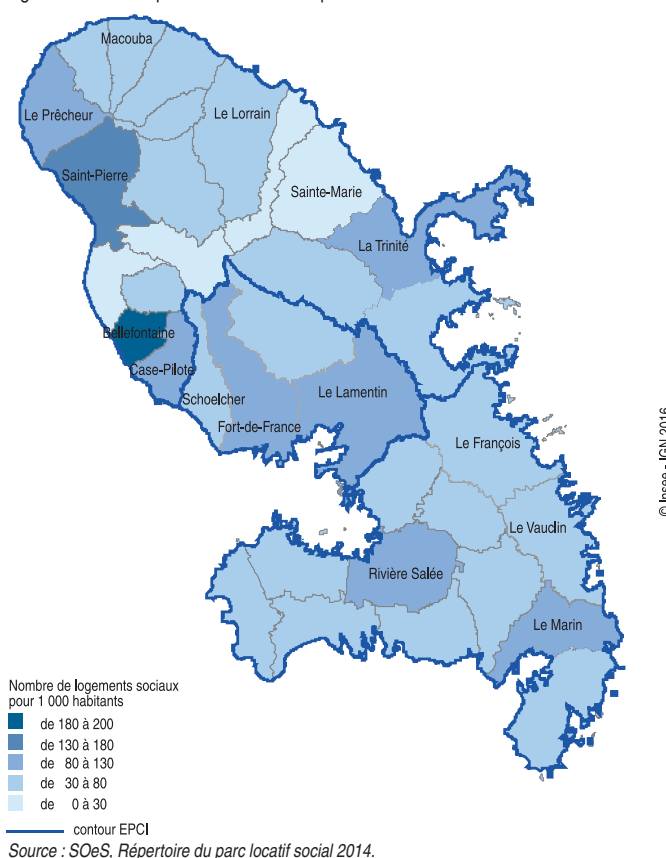
Évolution du nombre de logements sociaux construits d'avant 1980 à 2000 et après (en nombre)



Source : SOeS, Répertoire du parc locatif social

61 Forte concentration du parc locatif social à proximité du centre et à l'ouest de l'île

Taux de logements sociaux pour 1 000 habitants par commune



© Insee - IGN 2016

Source : SOeS, Répertoire du parc locatif social 2014.

Application de la loi SRU

La loi du 18 janvier 2013 renforce les dispositions de l'article 55 de la loi SRU en relevant de 20% à 25% l'objectif de production de logements sociaux dans les territoires ciblés. En cas de non-respect de ces dispositions et d'un manque de volonté des communes à rattraper leur retard en regard de ces obligations légales, la loi permet de multiplier par cinq les pénalités dont les communes doivent s'acquitter annuellement.

La loi Égalité et Citoyenneté permet de rendre plus pertinent le périmètre d'application de la loi SRU, notamment au regard du niveau de tension sur la demande de logement social des territoires concernés. Elle renforce également les pouvoirs de l'État vis-à-vis des communes n'atteignant pas leurs objectifs.

62 La CACEM concentre la majorité du parc locatif social de la Martinique

Répartition et part des logements locatifs sociaux par EPCI en Martinique en 2014

	Logements sociaux	Résidences principales	Part de logements sociaux	Densité pour 1 000 hab.	Évolution 2013/2014	Population RP2013
CACEM	15 908	71 051	53,8	98,8	1,9	161 021
CAESM	7 615	50 169	25,7	63,6	3,0	119 653
Cap Nord Martinique	6 050	43 389	20,5	57,7	6,7	104 877
Martinique	29 573	164 609	100,0	76,7	3,1	385 551

Source : SOeS, Répertoire du parc locatif social 2014.

Le prêt locatif social (LLS), principal source de financement des logements sociaux

La principale source de financement du logement locatif est la subvention associée au prêt LLS (Logement Locatif Social) 64 %.

Le PLR/PSR (programme à loyer réduit / programme social de relogement) concerne 15 % des logements suivis de près par les 12 % de logements locatifs qui bénéficient du prêt LLTS (logement locatif très social) (figure 63). En 2014, 399 logements ont été mis en chantier, parmi lesquels 239 logements locatifs sociaux (LLS) et 160 logements locatifs très sociaux (LLTS). Le nombre de livraisons a été divisé par deux en un an, ramené ainsi à 613 logements.

La construction et la gestion des logements sociaux de Martinique sont assurées par trois principaux bailleurs: SIMAR, OZANAM et SM HLM

Moins d'un logement sur cent financé par un prêt à taux zéro (PTZ)

Le prêt à taux zéro (PTZ) est un prêt sans intérêt, accordé en complément d'un prêt principal afin d'aider les ménages à acheter leur première résidence principale. En 2014 sur le département de la Martinique, moins d'un logement sur cent a été financé par un PTZ (0,35 %). Aux Antilles-Guyane, l'émission des prêts à taux zéro a été plus faible en Martinique qu'en Guadeloupe (-9 points) (figure 64).

En Martinique, 148 prêts à taux zéro ont été délivrés en 2014, c'est le nombre le plus bas observé depuis 2009. Ces prêts ont été attribués en majorité à des ménages âgés de 40 ans et plus.

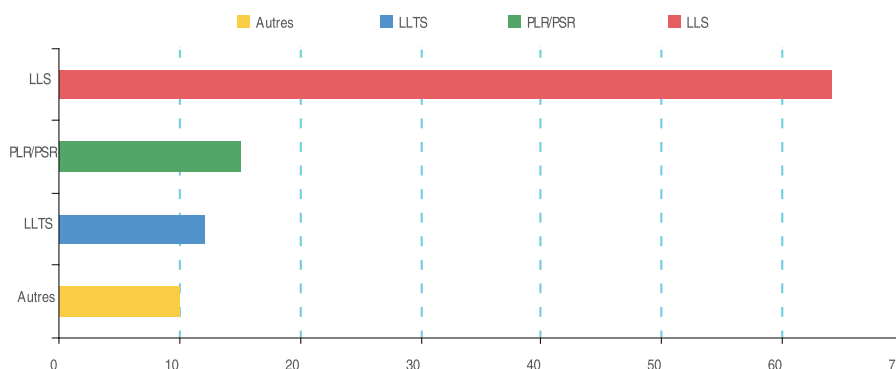
Près de la moitié des bénéficiaires du PTZ+ sont locataires dont quatre sur dix dans le secteur privé. Les autres ménages bénéficiaires d'un PTZ+, sont propriétaires et ont augmenté de 25 % par rapport à 2013.

La part des logements individuels progresse fortement entre 2008 et 2014 (26,4 points) ; à l'inverse, celle des logements collectifs subit une sévère diminution : de 27,8 % en 2008, elle chute à 1,4 % en 2014. Plus de la moitié des PTZ+ ont financé un projet de maison avec achat de terrain (58,8 %).

En 2014, 51 % des ménages bénéficiant d'un PTZ+ disposait d'un revenu supérieur à 28 420 € (niveau équivalent à 2013). L'émission des PTZ destinée aux bénéficiaires à faibles revenus progresse régulièrement (figure 65). Depuis octobre 2014, les mesures instaurées pour la relance de la construction ont permis ainsi d'augmenter de 4 points, le nombre de bénéficiaires PTZ+ disposant des revenus les plus bas.

63 En Martinique, la majorité des financements du parc en LLS

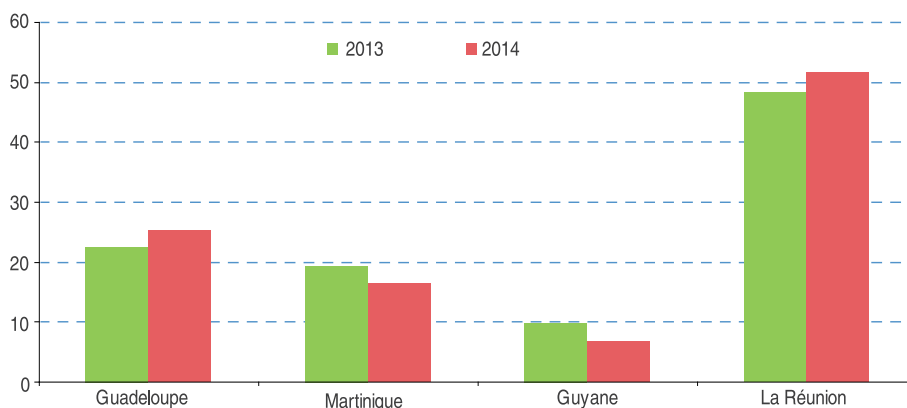
Parc locatif social par type de financement



Source : DEAL Martinique - RPLS au 1^{er} janvier 2014.

64 La Guadeloupe est le deuxième bénéficiaire du PTZ+ dans les DOM

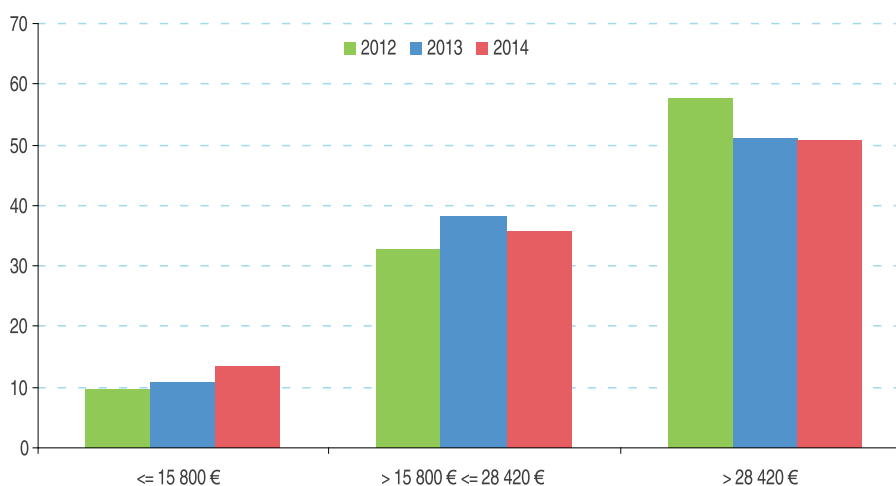
Émission de PTZ+ dans les DOM en 2013 et 2014 (en %)



Source : Société de Gestion de Financement et de la Garantie de l'Accèsion Sociale à la Propriété (SGFGAS).

65 La majorité des PTZ+ est octroyée à des ménages aux plus hauts revenus

Répartition des bénéficiaires d'un PTZ selon leur tranche de revenus entre 2012 et 2014 (en %)



Source : Société de Gestion de Financement et de la Garantie de l'Accèsion Sociale à la Propriété (SGFGAS).

Les aides au logement de la CAF en progression pour l'ALS

Les aides au logement versées par les CAF, sous condition de ressources, offrent un soutien pour payer son loyer ou rembourser un prêt pour sa résidence principale. Elles visent à limiter le taux d'effort, c'est-à-dire la part des ressources consacrées aux dépenses de logement par les ménages locataires bénéficiaires ou à permettre à ces ménages d'accéder à des logements de meilleure qualité, à taux d'effort donné.

Il existe deux types d'aide dans les DOM, l'Allocation Logement Familiale (ALF) et l'Allocation Logement Sociale (ALS) et une troisième en Hexagone, l'Aide Personnalisée au Logement (APL).

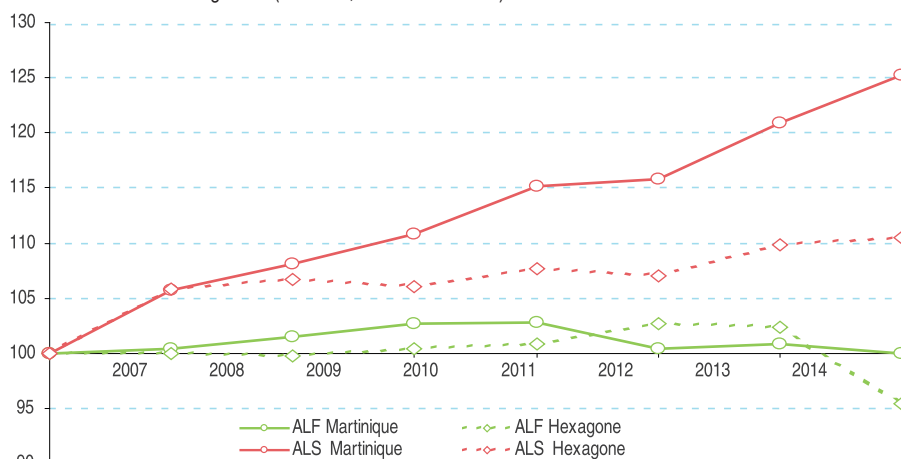
Comme pour les années précédentes, l'évolution de l'ALS est la plus dynamique. Entre 2007 et 2014, l'ALS a progressé à un rythme annuel moyen de 5 %, l'ALF de 1,4 % (respectivement de 1,4 % et -0,7 % dans l'Hexagone) (figure 66).

En décembre 2014, 38 590 foyers martiniquais bénéficient d'une prestation de logement, soit quatre allocataires sur dix. En comptant les conjoints et les personnes à charge, 82 870 personnes sont couvertes par une des deux aides versées par la CAF.

En moyenne par mois, chaque bénéficiaire de l'aide au logement familial aura perçu 335 € par mois et 203 € pour ceux bénéficiant de l'aide au logement social (figure 67). ■

66 L'évolution de l'ALS est la plus dynamique en Martinique

Évolution des aides au logement (en indice, base 100 en 2007)



Source : CNAF, fichier FILEAS - BENETRIM.

Dans les DOM, deux aides coexistent :

– l'Allocation Logement Familiale (ALF), financée par le Fonds National des Prestations Familiales (FNPF) de la Sécurité Sociale,

– l'Allocation Logement Sociale (ALS) qui relève du Fonds National d'Aide au Logement (FNAL), tout comme l'Aide Personnalisée au Logement qui existe en plus en hexagone.

Les aides au logement ne sont pas cumulables. Elles sont versées à l'allocataire ayant des ressources modestes qui paie un loyer ou qui rembourse un prêt pour sa résidence principale.

L'ALF est versée aux familles avec enfant(s) ou ayant à charge un ascendant ou un proche parent infirme et aux jeunes couples mariés sans enfant à charge. L'ALS aide à loger les autres catégories de personnes, autres que les familles, qui ne peuvent bénéficier de l'ALF.

67 Progression du nombre de personnes couvertes par les aides au logement

Bénéficiaires des aides au logement en Guadeloupe en 2013 et 2014 (en nombre et %)

	2013	2014	Évolution 2014/2013
Nombre total d'allocataires CAF	94 754	94 158	-0,6
Part des bénéficiaires d'aides au logement (en %)	40	41	-1,4
Nombre de bénéficiaires payés	38 188	38 587	3
dont Allocation de logement familiale (ALF)	21 940	21 758	-0,8
Allocation de logement sociale (ALS)	16 248	16 829	3,6
Nombre de personnes couvertes	82 992	82 866	-0,2
dont Allocation de logement familiale (ALF)	65 552	64 800	-1,1
Allocation de logement sociale (ALS)	17 440	18 066	3,6
Allocation de logement familiale (ALF) versée	21 940	21 758	-0,8
Location*	21 138	21 041	-0,5
Accession	802	717	-10,6
Allocation de logement à caractère social (ALS) versée	16 248	16 829	3,6
Location*	15 639	16 286	4,1
Accession	609	543	-10,8

* y compris foyers

Source : CNAF, fichier FILEAS - BENETRIM.

Définitions

Les **allocataires des Caisses d'Allocations Familiales** sont les personnes qui perçoivent au moins une allocation en regard de leur situation monétaire et/ou familiale. La notion d'allocataire est une notion de foyer. Ainsi, compter des allocataires signifie compter des foyers constitués de personnes seules ou de plusieurs personnes (familles). Les autres membres du foyer allocataire (conjoint, enfants et autres personnes à charge au sens des prestations familiales) sont appelés les **ayants-droit**. L'ensemble formé par les allocataires et leurs ayants-droit représente les **personnes couvertes**.

La **densité de logements sociaux** est le rapport du nombre de logements sociaux à la population de l'EPCI.

Les **indices de peuplement** caractérisent le degré d'occupation du logement en combinant le nombre de pièces considérées comme nécessaires au ménage et la surface disponible par personne afin de préserver l'intimité des occupants d'un logement. La norme Insee prévoit :

- une pièce de séjour pour le ménage ;
- une pièce pour chaque couple ;
- une pièce pour les célibataires de 19 ans et plus ;
- une pièce pour deux célibataires de 19 ans et de même sexe ;
- une pièce pour deux enfants de moins de sept ans.

La superficie nécessaire au ménage est de :

- 25 m² pour une personne seule vivant dans un logement d'une pièce ;
- 18 m² par personne pour les autres ménages.

L'intercommunalité

Les **Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)** sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ». Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales. Les informations présentées ici concernent les EPCI à fiscalité propre de Martinique :

- Communauté d'Agglomération Centre Martinique (CACEM) ;
- CA du Pays Nord Martinique (CAPN) ;
- CA Espace Sud Martinique (CAESM) ;

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (uc). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 uc au premier adulte du ménage, 0,5 uc aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 uc aux enfants de moins de 14 ans.

On entend par « **parc social** », les logements locatifs gérés par les bailleurs ou établissements suivants :

- SIMAR
- OZANAM
- SM HLM

Le **parc privé** étant représenté par tous les autres types de logements.

La **part des allocataires Caf dont les prestations représentent plus de 75% du revenu** est le rapport entre le nombre d'allocataires Caf dont les prestations famille, logement, et minimas sociaux sont supérieures à 75% des revenus et le nombre d'allocataires Caf du champ de référence pour les études sur les revenus.

La **population active dite « au sens du BIT »** regroupe la population active occupée et les chômeurs (ces deux concepts étant entendus selon les définitions BIT).

La **part de la population couverte par l'allocation adulte handicapé (AAH)** rapporte le nombre de personnes couvertes par un allocataire percevant l'AAH (l'allocataire, son conjoint et les personnes à charge) à cette même population « potentiellement éligible » issue du recensement.

Les **quintiles de revenus** partagent la distribution ordonnée des revenus en cinq parties égales. Chaque tranche de ménages compte ainsi pour 20 % de la population. Les ménages appartenant à la première tranche, appelés « ménages du premier quintile », regroupent les ménages les moins aisés, ceux de la deuxième tranche sont appelés « ménages du deuxième quintile », et ainsi de suite pour arriver aux ménages de la cinquième tranche appelés « ménages du cinquième quintile ». Les ménages du cinquième quintile, appelés aussi « ménages les plus aisés », sont couramment comparés aux ménages les moins aisés dans les études sur les inégalités.

Le **revenu disponible d'un ménage** est constitué de la somme des revenus du travail (salaire, revenu des indépendants), revenus de remplacement (pension de retraite, allocation de chômage) et revenus imposables du patrimoine des membres du ménage qui en perçoivent, des transferts privés (ajout des pensions alimentaires déclarées par le parent qui les reçoit, généralement le parent gardien des enfants et déduction de celles versées par le parent débiteur, généralement le parent non gardien) et de certaines prestations sociales (essentiellement des prestations logement et famille), de laquelle on déduit les impôts (impôts sur le revenu et taxe d'habitation).

Le **revenu fiscal** est la somme des revenus déclarés au titre de l'Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques avant tout abattement. Il est ventilé en quatre grandes catégories : revenus salariaux ; pensions, retraites et rentes ; bénéfiques des professions non salariées ; autres cas (essentiellement revenus du patrimoine). Par définition, il exclut les revenus non imposables : revenus financiers exonérés (livret A, Codevi, Plan d'épargne logement...), prestations sociales défiscalisées (RMI et minimum vieillesse, prestations familiales, aides au logement). Ce revenu fiscal avant redistribution par l'impôt, ne peut être assimilé à la notion de revenu disponible brut.

Le **taux de chômage** au sens du Bureau international du travail (BIT) est la proportion du nombre de chômeurs au sens du BIT dans la population active au sens du BIT.

Le **taux de pauvreté** correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros). On attribue, à chaque individu du ménage, le seuil de pauvreté du ménage. Un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative alors que d'autres pays (comme les États-Unis ou le Canada) ont une approche absolue. Dans l'approche en termes relatifs, le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Eurostat et les pays européens utilisent en général un seuil à 60 % de la médiane des niveaux de vie.